



**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

## COMMUNAUTE DE COMMUNES LE GRÉSIVAUDAN

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU **15 MAI 2023**  
Délibération n° **DEL-2023-0112**

Objet : Convention Ageden - Avenant n° 1

Nombre de sièges : 74  
Membres en exercice : 74

Présents : 54  
Pouvoirs : 12  
Absents : 0  
Excusés : 20  
Pour : 66  
Contre : 0

Abstention : 0  
N'ayant pas pris part au vote : 0

Acte rendu exécutoire après  
transmission en Préfecture le

**23 MAI 2023**

et publié le

**23 MAI 2023**

Secrétaire de séance :  
Roger COHARD

Le lundi 15 mai 2023 à 18 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Henri BAILE, Président. Convocation dûment faite le 09 mai 2023.

Présents : Cédric ARMANET, Patrick AYACHE, Patricia BAGA, Henri BAILE, Michel BASSET, Patrick BEAU, Claude BENOIT, François BERNIGAUD, Anne-Françoise BESSON, Dominique BONNET, Christophe BORG, Coralie BOURDELAIN, Karim CHAMON, Roger COHARD, Cécile CONRY, Isabelle CURT, Brigitte DULONG, Christophe DURET, Thierry FEROTIN, Michèle FLAMAND, Pierre FORTE, Nelly GADEL, Claudine GELLENS, Ilona GENTY, Martin GERBAUX, Annick GUICHARD, Alain GUILLUY, Martine KOHLY, Richard LATARGE, Hervé LENOIRE, Julien LORENTZ, Marie-Béatrice MATHIEU, Françoise MIDALI, Régine MILLET, Robert MONNET, Clara MONTEIL, Emmanuelle MOREAU, François OLLEON, Valérie PETEX, Serge POMMELET, Claire QUINETTE-MOURAT, Guillaume RACCURT, Sidney REBBOAH, Franck REBUFFET-GIRAUD, Sophie RIVENS, Cécile ROBIN, Franck SOMME, François STEFANI, Laurence THERY, Jean-Claude TORRECILLAS, Martine VENTURINI, Françoise VIDEAU, Régine VILLARINO, Damien VYNCK

Pouvoirs : Philippe BAUDAIN à Annick GUICHARD, Patricia BELLINI à Cécile ROBIN, Alexandra COHARD à Sophie RIVENS, Agnès DUPON à Robert MONNET, Annie FRAGOLA à Patrick AYACHE, Philippe GENESTIER à Claude BENOIT, Mylène JACQUIN à Martine KOHLY, Christelle MEGRET à Sidney REBBOAH, Adrian RAFFIN à Michel BASSET, Olivier ROZIAU à Alain GUILLUY, Christophe SUSZYLO à Emmanuelle MOREAU, Annie TANI à Serge POMMELET

**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**

Vu les statuts de la Communauté de communes Le Grésivaudan, et notamment sa compétence en matière de protection et de mise en valeur de l'environnement,  
Vu la délibération n° DEL-2013-0151 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan approuvant le Plan Climat Energie Territorial du Grésivaudan en date du 23 septembre 2013,  
Vu la délibération n° DEL-2023-0001 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan approuvant le Plan Climat Air Energie Territorial du Grésivaudan en date du 30 janvier 2023,  
Vu la délibération n° DEL-2015-319 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan du 02 novembre 2015 relative au dispositif d'aide pour le fonds Air Bois,  
Vu la délibération n° DEL-2018-387 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan du 26 novembre 2018 relative aux orientations et organisation de la plateforme territoriale de rénovation énergétique,  
Vu la délibération n° DEL-2021-0250 du Conseil communautaire de la Communauté de communes Le Grésivaudan du 28 juin 2021 relative à la convention 2021-2023 conclue avec l'AGEDEN,  
Vu l'engagement TEPOS-CV de la Communauté de communes,

Monsieur le Président rappelle que l'AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'ENergie) est une association qui a pour objet la promotion et le développement des énergies renouvelables en Isère. Elle met en œuvre des actions d'information, de sensibilisation, de formation et d'accompagnement de projets des collectivités et des particuliers.

L'AGEDEN collabore avec Le Grésivaudan dans ses politiques thématiques :

- Accompagnement à la mise en œuvre du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et de la démarche TEPOS (Territoire à Energie Positive)
- Mobilisation des communes et amélioration de la gestion du patrimoine public
- Amélioration de la performance du patrimoine des entreprises et associations
- Amélioration de la performance énergétique de l'habitat
- Sensibilisation et mobilisation du grand public
- Soutien et développement des énergies renouvelables
- Amélioration de la qualité de l'air

L'AGEDEN apporte son concours, son appui et son expertise dans le cadre des actions en lien avec la transition énergétique de nombreuses actions regroupées autour de 4 axes communs :

- Sensibiliser et mobiliser, faire évoluer les comportements et développer la sobriété
- Informer, conseiller et accompagner les particuliers et propriétaires de logements
- Informer, conseiller et accompagner les projets des collectivités et des entreprises
- Développer les démarches territoriales de transition et la coopération entre les acteurs

Les actions proposées dans tous ces axes ont fait l'objet d'une convention d'objectifs triennale établie en 2021. Le montant de la participation correspondant aux interventions de l'AGEDEN avait été alors estimé à 207 500 euros pour 2023.

***La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.***

Le programme d'actions pour 2023 a été remis à jour en fonction des politiques en cours :

- Les actions d'accompagnement en direction des copropriétés ont été renforcées
- La prime solaire thermique ayant été augmentée, le dispositif d'instruction a donc été redimensionné pour pouvoir traiter plus de dossiers
- Le budget consacré à l'instruction et l'animation de la prime Air Bois a été revalorisé

Ce programme d'actions est donc évalué à 216 670 euros.

Un avenant à la convention initiale doit donc régulariser sur le plan administratif cet écart.

**Ainsi, Monsieur le Président propose au Conseil communautaire de l'autoriser à signer l'avenant à la convention initiale cadre annexé à la présente délibération ainsi que les actes afférents à cette affaire.**

**Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité cette délibération.**

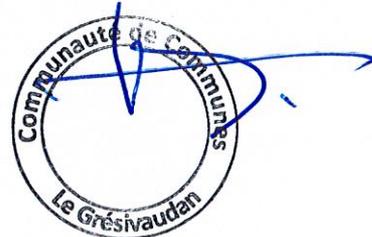
Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Au registre ont signé tous les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME ET EXECUTOIRE

Crolles, le **15 MAI 2023**

Le Président,  
Henri BAILE



**La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.**





**Le GRÉSIVAUDAN**  
communauté de communes

**Convention d'objectifs entre  
l'AGEDEN  
et  
la Communauté de Communes Le Grésivaudan**

**Programme d'actions pour la transition énergétique  
en Isère 2021 - 2023**

**AVENANT 2023**

\*\*\*\*\*

Entre

**La Communauté de communes Le Grésivaudan** dont le siège est situé 390 rue Henri Fabre, 38926 Crolles Cedex, « la collectivité », représentée par son président Monsieur Henri BAILE,

D'une part,

Et

**L'association AGEDEN (Association pour une Gestion Durable de l'ENergie)**, dont le siège social est situé à l'ESP'ACE 14, avenue Benoît Frachon – 38400 Saint Martin d'Hères, représentée par sa Présidente, Madame Evelyne COLLET,

D'autre part.

Il a été convenu ce qui suit :

# PREAMBULE

## La Communauté de communes LE GRESIVAUDAN :

Le Plan Climat Energie Territorial (approuvé en 2013) puis l'engagement dans Territoire à Energie Positive (TEPOS-CV en 2015 puis candidature TEPOS2 en 2019) sont des démarches structurantes pour Le Grésivaudan, rassemblant les acteurs locaux et notamment les collectivités autour d'un objectif partagé qui permet d'agir localement avec une vision globale sur une question environnementale essentielle (énergie, changement climatique). Ils permettent également de répondre aux objectifs sociaux (maîtrise des charges des ménages), économiques (maîtriser les dépenses des collectivités, développer des activités locales nouvelles).

En 2023, l'actualisation et le renfort du PCET en PCAET (intégrant la dimension Air) permettront de remobiliser les acteurs et d'assurer la cohérence des stratégies.

**L'AGEDEN** est une association à but non lucratif régie par la loi de 1901, créée en 1977, dont l'objet est d'accompagner et de promouvoir les actions en faveur de la transition vers une gestion durable des ressources et de l'énergie. Elle agit pour contribuer localement en Isère à la construction d'un nouveau modèle de société répondant mieux aux enjeux sociaux, économiques et écologiques.

L'association inscrit son action d'une part, dans la démarche négaWatt qui propose un modèle énergétique durable basé sur 3 axes : sobriété, efficacité et renouvelables, et d'autre part dans une approche territoriale et de développement local. Elle intervient en toute indépendance des vendeurs d'énergie ou de solutions techniques.

Pour répondre à son objet associatif, l'AGEDEN met en œuvre un « Programme d'actions pour la transition énergétique en Isère », qui répond aux grands objectifs suivants :

- sensibiliser et mobiliser, faire évoluer les comportements et développer la sobriété ;
- informer, conseiller et accompagner les porteurs de projets notamment sur la thématique des énergies renouvelables et de la performance énergétique des bâtiments ;
- développer les démarches territoriales de transition sur l'ensemble des thématiques et favoriser la coopération entre acteurs locaux pour démultiplier le nombre d'actions.

Les actions concernent les différentes thématiques de la transition énergétique et notamment le bâtiment, la production d'énergies renouvelables, la mobilité, l'éco-consommation, l'économie circulaire et l'adaptation au changement climatique. Les publics concernés sont prioritairement le grand public, les collectivités, les maîtres d'ouvrage collectifs, les professionnels et les entreprises. Le principe d'intervention de l'AGEDEN est de répondre à des besoins non couverts aujourd'hui par les acteurs du marché, en complémentarité et en concertation avec les collectivités territoriales et les acteurs locaux de manière à amplifier la transition énergétique.

Considérant les politiques développées par la Communauté de communes Le Grésivaudan de l'énergie et de l'habitat,

Considérant que le « Programme d'actions énergie pour la transition énergétique en Isère » proposé par l'AGEDEN, participe de ces politiques,

La Communauté de communes Le Grésivaudan et l'AGEDEN constatent qu'elles partagent des objectifs communs, et décident de développer un partenariat sous forme de la présente convention d'objectifs.

## OBJET DE LA CONVENTION

Par la présente convention, l'AGEDEN s'engage à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre le projet défini en **annexe I** à la présente convention, et ainsi contribuer au « Programme d'actions pour la transition énergétique en Isère ».

La collectivité contribue financièrement à ce projet d'intérêt économique général, conformément aux règlements de la Commission européenne en vigueur (n°360/2012 du 25 avril 2012).

## AVENANT ANNUEL 2023

Les annexes II et III sont mises à jour pour l'année 2023.

Fait à \_\_\_\_\_, en deux exemplaires originaux,

le .....

La Communauté de communes Le GRESIVAUDAN

Le Président

Monsieur Henri BAILE

L'AGEDEN

La Présidente

Madame Evelyne COLLET

## ANNEXE II

# ENGAGEMENT FINANCIER

### Communauté de communes Le Grésivaudan

PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA TRANSITION ENERGETIQUE 2023 PORTE PAR L'AGEDEN	Montant de la subvention 2023 de la collectivité Le Grésivaudan (€/an)	Coût total du Programme d'actions « Transition énergétique pour l'Isère / 2023 » (€/an) (*)
1- Sensibiliser et mobiliser, faire évoluer les comportements et développer la sobriété	<b>28 275</b>	<b>312 000</b>
2- Informer, conseiller et accompagner les particuliers et propriétaires de logements	<b>121 145</b>	<b>1 188 000</b>
3- Informer, conseiller et accompagner les projets des collectivités et des entreprises	<b>41 935</b>	<b>640 000</b>
4- Développer les démarches territoriales de transition et la coopération entre les acteurs	<b>25 315</b>	<b>300 000</b>
<b>Total</b>	<b>216 670</b>	<b>2 440 000</b>

(\*) Ce budget est un prévisionnel donné à titre indicatif car il est dépendant des engagements définitifs de chacun des partenaires

# ANNEXE III

## OBJECTIFS ET INDICATEURS

### Communauté de communes Le Grésivaudan

Action	Objectifs	Indicateurs quantitatifs	Valeur cible 2023
<b>1- Sensibiliser et mobiliser, faire évoluer les comportements et développer la sobriété</b>			
Visite de site	Sensibiliser le grand public par l'exemple en montrant des chantiers ou réalisations exemplaires. Encourager l'échange d'expériences entre particuliers	Nombre de visites Nombre de participants	2 30
Soirée thermographie avec prêt de thermokits	Sensibiliser le grand public à la thermique du bâtiment Former à l'interprétation d'un thermogramme Communication : affiches, invitations	Nombre d'animations Nombre de participants Nombre de prêts	0 0 36
Soirée conférence Maison individuelle	Informier, sensibiliser le grand public aux thématiques liées à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables	Nombre d'animations Nombre de participants	1 30
Autres événements sur la rénovation des logements animation en week-end	Informier, sensibiliser le grand public aux thématiques liées à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables	Nombre d'animations Nombre de participants	2 40
Soirée conférence copropriété	Informier, sensibiliser le grand public aux thématiques liées à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables	Nombre d'animations Nombre de participants	2 60
Animations cible petit tertiaire	Informier, sensibiliser le petit tertiaire aux thématiques liées à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables	Nombre d'animations Nombre de participants	3 40
Atelier bois bûche	Sensibiliser le grand public à la bonne utilisation du bois bûche pour limiter la pollution	Nombre d'animations Nombre de participants	5 100

Animations cible scolaire	Informer, sensibiliser les scolaires à l'énergie et aux conséquences du changement climatique	Nombre de classes	4
Tous en transition	Poursuite du recensement et de la valorisation cartographique des initiatives locales, accompagnement de collectifs citoyens	Nombre de jours	4

<b>2- Informer, conseiller et accompagner les particuliers et propriétaires de logements</b>			
Premier conseil - ménages ( <i>Hors convention, porté par le Département</i> )	Accueil téléphonique permanent avec un premier niveau de conseil orientant vers les dispositifs existants	Nombre de conseils sur le territoire	1 500
Conseils personnalisés des ménages Permanence info-énergie locale (demi-journée - 4 rdv)	Permanences dans les locaux de la Communauté de communes Conseiller les particuliers (construction, rénovation et énergies renouvelables) avec remise d'un document de synthèse Communication : réalisation et diffusion d'une affiche	Nombre de rendez-vous	50 en renfort de ceux effectués par le territoire
Conseil personnalisé copropriétés	Conseiller les copropriétaires (construction, rénovation et énergies renouvelables) avec remise d'un document de synthèse	Nombre de rendez-vous	25
Accompagnement des projets de rénovation de Maisons individuelles	Visites à domicile avec production d'un document comprenant les préconisations de travaux adaptés au logement, l'évaluation économique de plusieurs scénarii dont un visant la meilleure performance énergétique Accompagnement dans la décision pour la recherche et le suivi des devis, ainsi que dans la recherche des aides financières	Nombre de propriétaires accompagnés	0
Accompagnement des projets de copropriétés	Mobilisation des syndicats et conseils syndicaux pour engager une démarche de rénovation. Réalisation d'évaluations énergétiques pour donner des éléments de décision et passer au vote soit d'un audit complémentaire, soit de travaux avec recrutement d'un maître d'oeuvre	Nombre de copropriétés accompagnées	27 dans le cadre du SARE (poursuite des 15 initiées en 2021 - 2022 + 12 nouvelles), + 1 copro hors SARE
Mobilisation des entreprises de la rénovation énergétique	Réunions d'information et d'échanges sur la rénovation énergétique des logements, sur les aides financières ou tout autre sujet Créer un lien régulier entre les conseiller.es énergie, la collectivité et les professionnels. Faire connaître le service.	Nombre de réunions Nombre de participants	1 10
Mobilisation des acteurs de la transaction immobilière (Actimmo)	Formation sensibilisation acteur transaction : enjeux, chiffres clés, bases techniques, et déchiffrement des aides potentielles,...	Nombre d'animations	2
Fonds Solaire thermique	Instruction de dossiers de demandes d'aides des particuliers	Nombre de dossiers instruits	40

Fonds Air Bois	Instruction de dossiers de demandes d'aides des particuliers	Nombre de dossiers instruits	370
----------------	--	------------------------------	-----

<b>3- Informer, conseiller et accompagner les projets des collectivités et des entreprises</b>			
Accompagnement approfondi des projets de collectivités (rénovation, neuf, EnR)	Appui technique aux collectivités pour la gestion de leur patrimoine, la rénovation des bâtiments, le développement de projets ENR (en partenariat avec TE38 et le CAUE)	Nombre de projets accompagnés	30 à 45
Atelier thématique à destination des communes du territoire : rénovation du bâti, ENR, formation chaufferie,...	Former les élus et techniciens aux thématiques liées à la maîtrise de l'énergie et au développement des énergies renouvelables	Nombre d'ateliers  Nombre de participants	2 dont 1 mutualisé au niveau départemental 60
Information de premier niveau des entreprises privées	Conseil téléphonique aux entreprises pour la rénovation des bâtiments	Nombre de conseils	45
Accompagnement approfondi de projets privés bâtiments "petit tertiaire" : permanence, visite	Appui technique aux entreprises pour la rénovation des bâtiments	Nombre d'accompagnements	7
Autre accompagnement secteur privé ne rentrant pas dans le SARE (ENR,...)	Appui technique aux entreprises pour la rénovation des bâtiments hors SARE (ENR,...)	Nombre d'accompagnements	Entre 2 et 5

Action	Objectifs	Indicateurs	Valeur cible 2023
<b>4- Développer les démarches territoriales de transition et la coopération entre acteurs</b>			
Contribution dispositif - bilan plateforme de rénovation énergétique	Suivi des indicateurs mensuels et bilan annuel des actes A1, A2 et A4.	Bilan intégré dans le rapport annuel	1
Accompagnement des stratégies territoriales	Dans le cadre de l'élaboration du PCAET, accompagnement stratégique : 1. élaboration de la démarche : périmètre, organisation (qui fait quoi), calendrier, gouvernance, cahier des charges BET.... 2. Soutien pour la préparation des comités de pilotage, des ateliers (enjeux, définition des actions et hiérarchisation des actions),	Nb de jours	30

**Indicateurs qualitatifs :**

Meilleure coordination entre les différents organismes de conseil sur l'habitat sur le territoire pour faciliter l'accès à l'information pour les habitants ;

Identification et valorisation des professionnels locaux de la rénovation énergétique des logements.